

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4310**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Bamako (Mali)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4310**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Bamako (Mali)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre de sa délégation, monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière a été invité du 13 au 18 juillet 2013 à Bamako (Mali) à participer au programme de coopération portant sur l'engagement de la Communauté urbaine à maintenir son partenariat de coopération pour les autorités locales de Bamako.

Dans le cadre de cette mission, monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière développera un programme de formation professionnelle aux métiers du développement local auquel seront associés, à la demande du Ministère des affaires étrangères, l'association Alteress et l'institut Bioforce pour la participation de sa mise en œuvre.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission du 13 au 18 juillet 2013 à Bamako (Mali).

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.